

La conclusion de ces principes s'impose d'elle-même. Ceux qui font partie de l'Action catholique et surtout ceux qui sont appelés à la promouvoir et à la diriger doivent être de bons chrétiens, des catholiques à toute épreuve ; ils doivent être des croyants convaincus, solidement instruits des choses de la religion, sincèrement soumis à l'Église et en particulier au Siège apostolique et au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre ; on doit trouver chez eux une piété vraie, des vertus viriles, des mœurs pures, une vie quasi irréprochable, qui produira autour d'eux l'entraînement de l'exemple.

Si l'âme n'est pas ainsi trempée, non seulement il sera difficile de faire du bien aux autres, mais il sera pour ainsi dire impossible de se conduire soi-même avec droiture d'intention, et l'on sera trop faible pour porter avec persévérance le poids des épreuves et des sacrifices inhérents à tout apostolat, des calomnies des adversaires, de la froideur parfois et de l'ingratitude de ceux mêmes qui se disent bons, de toutes autres difficultés enfin qui forment la rançon habituelle de la lutte pour le bien.

La vertu patiente et résolué d'un chrétien dont les yeux et le cœur se dirigent toujours vers Jésus-Christ, tel est le seul gage assuré que l'Action catholique atteindra l'idéal qui est sa raison d'être et la condition de sa vitalité. Ces principes très élevés doivent être la règle spéciale pour la conscience catholique de ces champions du catholicisme que sont les membres de l'Action catholique. Ils s'imposent plus particulièrement au citoyen que la faveur et l'appui de l'Action catholique dont il est membre élèvent aux emplois publics, appellent à faire partie des Conseils municipaux et provinciaux, ou à siéger dans les assemblées politiques. Ces principes doivent lui inspirer une constante et ferme résolution de travailler de toutes ses forces au bien social et économique de la commune, de la province, de la patrie, en conformité avec les maximes de l'Évangile, les enseignements de l'Église et les traditions de la civilisation chrétienne, et de défendre en même temps et par-dessus tout, avec la conviction d'un chrétien, avec la force et la fermeté d'un caractère vraiment catholique, les intérêts suprêmes de l'Église, qui sont ceux de Dieu et par conséquent ceux de la religion et de la justice.

En s'écartant de ces vues, il se mettrait au nombre des chefs infidèles à propos desquels les hommes de bien se lamentent amèrement par la bouche du prophète : *Domine, Deus noster, possederunt nos domini absque Te*⁽¹⁾.

(1) Is. xxvi, 13.